

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 8 MARS 2013**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi huit mars deux mille treize à vingt heures trente, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC
Eric LE FALHER, Robert GUENOT, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Sylvaine DROT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Michelle FOUQUE-DUVAL à Gérard DALLEMAGNE
- Frédéric PAIN à Eric LE FALHER
- Pascal GEOFFRE à Laurent FAURE-BRAC

ABSENTE : Delphine DEMAZIERE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sylvaine DROT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Rajouter deux délibérations :

- 1- Signature d'une convention pour l'entretien du terrain de football.
- 2- Prise en compte de l'absentéisme sur le régime indemnitaire en cas de maladie.

ACTUALISATION DE LA REGLEMENTATION DES CONCESSIONS DU CIMETIERE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard DALLEMAGNE qui informe qu'il est nécessaire de réactualiser la réglementation des concessions du cimetière de la commune et précise que ces dernières seront désormais conclues pour 30 ans et 50 ans, renouvelable et rappelle que la surface minimale d'une concession est de 2 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les nouvelles modalités financières pour la délivrance des concessions sont les suivantes :

- Concessions trentenaires : 350 €
- Concessions cinquantenaires : 550 €
- Que l'utilisation du caveau provisoire est inchangée à 8 € par jour.

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE LOCATION 4 RUE SEBASTIEN DE LA GRANGE

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui fait un historique sur le dossier de location du logement situé 4 rue Sébastien de la Grange et rappelle les délibérations du 11 décembre 2009 et 14 septembre 2012.

Le logement en question est un studio de 35 m² situé au 1^{er} étage de l'école de musique. Les relations entre la Mairie et la locataire se sont rapidement dégradées du fait de nuisances sonores générées par les cours de piano dispensés par l'association « Mieux Vivre à Neuville ».

Malgré l'intervention d'un conciliateur de justice, la locataire a fait adresser en Mairie une lettre d'avocat par la Société d'avocats BARBIER-FRANKIAN le 12 février 2013. Les différentes observations relatives à ce différent sont consignées dans la note, ci-jointe, qui a été lue en séance du Conseil municipal.

C'est pourquoi, Jocelyne AUZANNEAU propose la signature de l'avenant n° 1, afin de préciser les conditions de location de ce studio qui sont annexées à ce compte rendu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au contrat de location du studio, tel que présenté, autorise le Maire à le signer et faire envoyer par le biais de l'assureur MMA de la commune, une lettre d'avocat en réponse à la lettre d'avocat transmise par la locataire.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CACP/COMMUNES MEMBRES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Monsieur le Maire propose la signature du projet de l'avenant n° 1 à la convention pour le financement du traitement des déchets ménagers et assimilés et à la mise en œuvre des actions en faveur de la prévention et de l'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire de l'agglomération et à l'intégration de la commune de Maurecourt au sein de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Monsieur le Maire précise qu'un processus de concertation autour de l'optimisation de la gestion des déchets à Cergy-Pontoise a été décidé lors du Conseil communautaire du 25 mai 2010 afin de répondre aux enjeux et objectifs d'une politique de gestion des déchets durable, respectueuse de l'environnement et des deniers publics.

L'avenant en question prendra effet à partir de la notification de l'ensemble des communes de l'agglomération et sans limitation de durée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°1 à la convention pour le financement du traitement des déchets ménagers et assimilés et la mise en œuvre des actions en faveur de la prévention et de l'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire de l'agglomération, approuve le programme local de prévention des déchets et autorise le Maire à signer ledit avenant et tout document afférent.

LANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAUX PORTANT REHABILITATION ET TRAVAUX D'EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE

Le Maire rappelle que dans le cadre du budget primitif 2013, des premiers travaux d'aménagement de l'école Gustave Eiffel vont être réalisés : agrandissement du hall de la maternelle et réaménagement des préaux.

Il indique que, compte tenu du nombre d'enfants fréquentant l'école et pour leur permettre d'évoluer dans les meilleures conditions possibles, il souhaite dès maintenant engager des études et des demandes de subventions pour des extensions et réhabilitations.

Monsieur le Maire propose le programme de travaux suivant :

- Extension de l'école maternelle pour création d'une classe amenant recréation de la salle de motricité et insonorisation du dortoir.

- Démolition du préfabriqué de la garderie pour, en lieu et place assurer la construction d'un bâtiment comprenant :

↳ une nouvelle garderie,

↳ deux salles dont une dédiée à l'enseignement assisté par l'informatique (école numérique) et

l'autre à des ateliers.

- Extension et insonorisation de la cantine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le programme de réhabilitation et travaux d'extension à l'école tel que présenté,

- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours auprès du Conseil Général du Val d'Oise et de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour la réalisation desdits travaux,

- autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX MUNICIPAUX PAR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Robert GUENOT qui propose la signature d'une convention d'usage et d'occupation des locaux municipaux par des associations neuvilloises et précise que chaque convention sera complétée et renouvelée chaque année par un avenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conventions telles que présentées et autorise le Maire à les signer.

TARIF D'INSCRIPTION SOIREE « VENT DE NOROISE »

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Jacques ROQUES qui informe que le groupe « Vent de Noroise » donnera un spectacle de chants marins, qui sera précédé d'un dîner, le samedi 13 avril 2013 à 20h30 au foyer communal.

Par conséquent, il convient de fixer le prix du repas et la prestation musicale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le prix de 35 € pour les adultes et 16 € pour les moins de 12 ans pour le repas et le spectacle, approuve le contrat de prestation musicale « Vent de Noroise » d'un montant de 1 000 € et autorise Jean-Jacques ROQUES à signer ledit contrat de prestation musicale.

TARIFS BROCANTE

Monsieur le Maire rappelle que la brocante aura lieu le dimanche 28 avril 2013 et qu'il convient de fixer un certain nombre de tarifs pour l'emplacement des exposants et la vente de produits divers à la buvette.

Il propose de maintenir sans augmentation l'emplacement pour les neuvillois à 12 € et les tarifs de la buvette mais propose d'augmenter l'emplacement pour les exposants non neuvillois et d'en fixer le montant à 16 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les tarifs suivants pour 2013 :

🚧 Emplacement 2 mètres Neuvilleois : 12 €

🚧 Emplacement 2 mètres non neuvilleois : 16 €

🚧 Buvette :

| | |
|---|--------|
| - Sandwichs divers : | 2,50 € |
| - Sandwichs merguez-chipos : | 3,00 € |
| - Barquette de frites : | 2.00€ |
| - Barquettes de frites+chipos ou merguez (2) :..... | 3,50 € |
| - Croissants ou pains au chocolat : | 1,00 € |
| - Café :..... | 1,00 € |
| - Eau minérale (50cl) :..... | 0.50 € |
| - Jus de fruit, soda ou bière :..... | 1,00 € |
| - Eau minérale (1 l) : | 1,50 € |

TARIF FOULEE NEUVILLOISE

Monsieur le Maire rappelle que la « Foulée Neuvilleoise » aura lieu le dimanche 24 mars 2013 et qu'il convient de fixer le tarif de participation pour cette manifestation ouverte à tous. Il propose de maintenir les tarifs décidés en 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les tarifs suivants, sans augmentation, pour 2013 :

- ✚ gratuité pour les enfants jusqu'à 13 ans,
- ✚ gratuité pour les pompiers,
- ✚ 6 € pour les autres participants.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard DALLEMAGNE qui propose la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance du terrain de football entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et les communes de Cergy, Jouy-le-Moutier, Neuville-sur-Oise et Saint-Ouen-l'Aumône.

Les prestations envisagées, dans le cadre de ce groupement de commandes, sont les suivantes :

- Décompactage-dépollution-brossage annuel.
- Rechargement des terrains en granulat.
- Vérification et réparation des points d'usure.
- Désherbage-démoussage-traitement des terrains synthétiques.

Gérard DALLEMAGNE précise que l'estimation des besoins de la commune est de 16 000 € T.T.C. sur les 4 années d'exécution du marché à bons de commande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des revêtements en gazon synthétique du terrain de football,
- autorise Gérard DALLEMAGNE à la signer ainsi que l'ensemble des documents afférents,
- désigne la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) comme coordonnateur du groupement de commandes,
- autorise le Président de la CACP ou son représentant à signer le marché à bons de commande pour l'entretien et la maintenance des revêtements en gazon synthétique des terrains de grand jeu des installations sportives.

PRISE EN COMPTE DE L'ABSENTEISME SUR LE REGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE CONGE DE MALADIE (Avis du comité technique paritaire)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 novembre 2012 et informe qu'il était nécessaire d'avoir l'avis du comité technique paritaire (CTP), qui siège au Centre de gestion de Versailles et qui s'est réuni le 26 février 2013.

Il informe que ce comité a émis un avis favorable à l'unanimité des voix, sur la prise en compte de la minoration des primes correspondant à un versement mensuel à partir du 6^{ème} jour selon les cas énumérés dans la délibération du 9 novembre 2012.

Le Conseil municipal a pris note de l'avis favorable du CTP sur ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui explique qu'il est nécessaire d'équilibrer les sections 021 et 023 ; c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative n°1 suivante :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---------------------------|----------|--------------------------|---|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| | | | R1068 : - 93 881,12€ R 021 : + 93 881,12 € |
| 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver cette décision modificative n°1.

INFORMATIONS

Jacques FEYTE

- Propose :

*les dates des prochains Conseils municipaux :

☞ Vendredi 12 avril 2013

☞ Jeudi 16 mai 2013

☞ Vendredi 28 juin 2013

☞ Vendredi 06 septembre 2013

*de réunir la commission des finances lundi 6 mai 2013 à 19h00 pour le compte administratif et le compte de gestion et le lundi 17 juin 2013 à 19h00 pour le budget supplémentaire 2013.

Informe :

- Du vernissage du Printemps de Neuville samedi 23 mars 2013 à 18h00 au foyer communal.

- De la soirée « Vent de Noroïse » samedi 13 avril 2013 à 20h30 au foyer communal.

Magid ALAOUCHICHE

- Informe qu'il s'est porté volontaire comme foyer témoin pour le tri des ordures ménagères dans le cadre de la réduction des déchets mis en place par la CACP.

- Demande s'il est possible d'avoir, lors des distributions des sacs pour le tri sélectif, une répartition des sacs papier pour les végétaux en fonction de la superficie des jardins.

Jocelyne AUZANNEAU

A la demande de Frédéric PAIN absent, prévoir une commission communication lundi 11 mars à 19h00 pour relire les textes du bulletin municipal.

Gilles LE CAM

A la demande de Michelle FOUQUE-DUVAL (vice-présidente du CCAS) absente, informe de la satisfaction et des remerciements des invités (neuvillois de plus de 70 ans) pour l'organisation de la Chandeleur.

Informe de l'organisation par les membres du CCAS d'une séance cinéma le vendredi 24 mai 2013 à 14h30 dans la grande salle du foyer communal.

La séance est levée à 22h00.